

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

COMMISSION DES DROITS  
DE L'HOMME DU CAMEROUN

SOUS-COMMISSION EN CHARGE  
DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Secrétariat Permanent

Division de la Protection  
et de la Promotion des Droits de l'homme

B.P./P.O. Box 20317, Yaoundé  
Fax : (237) 222-22-60-82

Numéro Vert.- 1523



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

CAMEROON HUMAN  
RIGHTS COMMISSION

SUB-COMMISSION IN CHARGE  
OF HUMAN RIGHTS PROTECTION

Permanent Secretariat

Human Rights Protection  
and Promotion Division

Tel.: (237) 222-22-61-17 / 691 12 86 70  
e-mail : [chrc.cdhc2019@gmail.com](mailto:chrc.cdhc2019@gmail.com)

Web : [www.cdhc.cm](http://www.cdhc.cm)

Toll Free Number 1523

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite à certaines informations qui ont circulé sur les réseaux sociaux au sujet de l'arrestation et de la garde à vue du nommé Junior NGOMBE, l'Unité d'Observation, des Investigations et de l'Alerte de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC) – conduite par des cadres assermentés – a effectué une descente au Service central des recherches judiciaires (SCRJ) de la Gendarmerie nationale le mercredi 31 juillet 2024.

Y étant, l'équipe de la CDHC a eu des discussions avec le lieutenant-colonel, chef dudit service, ainsi qu'avec le jeune Junior NGOMBE qui était sur le point d'être conduit au Tribunal militaire. Il en résulte ce qui suit.

### Concernant la procédure judiciaire engagée contre Junior NGOMBE

Monsieur Junior NGOMBE a été interpellé le 24 juillet 2024 à Douala dans le cadre de poursuites judiciaires pour « incitation à la révolte et propagation de fausses nouvelles ». Après son interrogatoire par le SCRJ, il a été déféré au parquet du Tribunal militaire de Yaoundé le 30 juillet 2024. Le même jour, il a été renvoyé au SCRJ par « soit fait retour » du Commissaire du Gouvernement près le Tribunal militaire de Yaoundé, pour complément d'enquête. Il a de nouveau été présenté au Commissaire du Gouvernement le 31 juillet 2024.

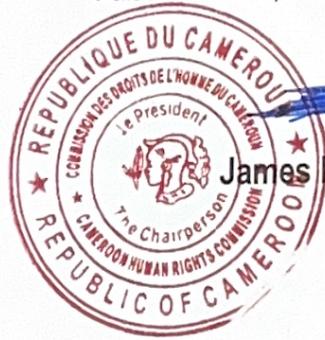
### S'agissant de l'état physique et des conditions de détention de Monsieur NGOMBE

Monsieur NGOMBE a confirmé les informations communiquées par le lieutenant-colonel en ajoutant qu'il est âgé de 23 ans et qu'il « regrette amèrement les actes commis et pour lesquels il est poursuivi ». Il a ajouté qu'il était bien traité et a particulièrement remercié le chef du SCRJ qui prenait soin de lui comme un fils. Il a également indiqué qu'il était bien nourri et ne se plaignait d'aucun malaise. Il a affirmé en sus n'avoir subi aucun acte de torture ni de traitement cruel, inhumain ou dégradant pendant son interpellation, son transfèrement de Douala à Yaoundé ainsi que durant sa garde à vue dans les chambres de sûreté du SCRJ. Enfin, il a confirmé à la CDHC qu'il est assisté par un collectif d'avocats dont certains membres ont pris part aux interrogatoires.

La CDHC a observé que Monsieur NGOMBE était propre et ne présentait aucune trace de violence corporelle. Il était cohérent et s'exprimait sans contrainte.

La CDHC prend acte de l'ordonnance de mise en liberté sous garant de Monsieur Junior NGOMBE signée ce jour, 31 juillet 2024, par le Commissaire du Gouvernement. Elle note que l'enquête préliminaire dans le cadre de *la procédure judiciaire contre Monsieur Junior NGOMBE suit son cours normal*, et reste activement saisi de ce cas.

Fait à Yaoundé, le 31 juillet 2024



  
James MOUANGUE KOBILA